

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3110

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 12

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« en cas de retrait du quartier d'implantation de l'activité »,

les mots :

« lorsque le quartier d'implantation de l'activité est retiré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.